



296855 - Maudire ou insulter les circonstances?

question

Comment juger le fait de maudire ou d'insulter les circonstances?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Selon Abou Hourayrah (P.A.a), le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Allah le Puissant et Majestueux a dit: le fils d'Adam (l'humain) Me porte préjudice quand il maudit le temps car Je suis le temps.C'est Moi qui gère le jour et la nuit.** (Rapporté par al-Boukhari,4826 et par Mouslim,2246) La version de Mouslim précise: **Ne maudissez pas le temps car Je suis le temps.**

Ibn Abdoul Barr (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Chaafii a dit l'interprétation en est -Allah le sait mieux- que les Arabes avaient l'habitude d'insulter le temps quand des épreuves, comme la mort, la destruction ou la perte de biens ou d'autres malheurs, les frappaient .Ils disaient: **les coups du temps nous ont assommés** ou **le temps les a décimés** **le temps les a foudroyés**

L'alternance du jour et de la nuit entraîne ce qui leur arrive et les fait insulter le temps. Pourtant le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **N'insultez pas le temps.** en le croyant responsable de vos malheurs car en le faisant vous insultez le vrai Auteur de tout.En effet, il ne se passe que ce que veut Allah, l'Auguste , l'Incommensurable. » Extrait d'al-istidhkaar (27/310)

La raison de l'interdiction d'insulter le temps est que cet acte implique l'une de ces deux choses: soit l'insultant croit que le temps est en soi capable de profiter ou de nuire, ce qui équivaut à



l'associer à Allah le Très-haut, à en faire Son égal à cet égard, soit il croit que le temps et ce qui s'y déroule en fait de joie et de peine résulte entièrement du décret d'Allah le Très-haut. Dans ce cas, l'insulte vise Allah le Transcendant et Très-haut car c'est Lui qui est le Créateur de toutes ces choses là.

Ibn al-Qayyim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **Celui qui insulte le temps se retrouve nécessairement dans l'un de ces deux cas: ou bien il vise Allah ou bien il baigne dans l'associationisme. S'il croit que le temps est un acteur indépendant d'Allah, il tombe dans le chirk. S'il croit qu'Allah est le seul auteur de ce qui lui déplaît, c'est alors Lui qu'il insulte.** Extrait de Zaad al-maad (2/324)

Compte tenu de cette raison, l'interdiction s'applique à l'insulte dirigée contre les conditions et circonstances décrétées par Allah le Très-haut et qui, en elles-mêmes, ne peuvent ni profiter ni nuire. Les insulter implique la croyance de l'insultant qu'elles possèdent une influence déterminante sur les mauvais événements. Ce qui revient à les associer à Allah Très-haut puisqu'on leur confère une part de Ses attributs de souveraineté. Ou bien encore l'insultant croit que les conditions changeantes dépendent de la gestion et de la détermination d'Allah le Très-haut. Dans ce cas, c'est Allah le Très-haut, leur Auteur qu'il insulte. Or l'une et l'autre attitudes sont dangereuses pour la foi du musulman. Aussi ne lui est-il pas permis de les adopter sciemment. S'il s'agit d'un lapsus, qu'il s'empresse à se repentir devant Allah le Très-haut pour Lui avoir associé un autre ou avoir nourri une mauvaise opinion contre Lui.

Quand on est frappé par un malheur, on ne doit pas proférer des insultes gratuits. On doit plutôt observer les règles de conduite religieuses, notamment la patience et la mention du nom d'Allah le Très-haut en disant : c'est à Allah que nous appartenons et c'est vers Lui que nous retournerons. » conformément à Sa parole: « ceux qui disent, quand un malheur les atteint: **Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.** (Coran, 2:156-157) ou en disant : **Allah a décrété et fait ce qu'Il veut.** Sous ce rapport, Abou Hourayrah (P.A.a) a rapporté le hadith suivant selon lequel le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « Le



musulman fort est meilleur que le musulman faible, même si tous les deux sont bons. Veille à chercher ce qui te profite et sollicite l'assistance d'Allah sans faiblesse. Si quelque chose (de malheureux t'arrive, ne dis pas: « si j'avais fait ceci ou cela..., mais dis plutôt: **Allah a décrété ce qu'Il a voulu.** Car Si ouvre la porte au diable. » (Rapporté par Mouslim, 2664). Voir à toutes fins utiles la réponse donnée à la question n°[9571](#) et la réponse donnée à la question n°[8621](#).

Allah le sait mieux.